



Union Africaine

COLLOQUE INTERNATIONAL
Contentieux frontaliers
en Afrique
Défis et réponses

PARIS, 9 NOVEMBRE 2017

AVEC LA PARTICIPATION DE



**Public
International Law**
ADVISORY GROUP

Contentieux frontaliers en Afrique

Défis et réponses

La frontière s'enracine dans l'histoire et se confond avec les origines du droit international. Elle apparaît désormais principalement comme l'instrument de la séparation de deux souverainetés et comme un élément déterminant de la stato-génèse qui conditionne la réalisation du titre territorial. En délimitant les souverainetés de façon rigide, les frontières africaines sont devenues belligères. L'histoire coloniale a laissé un héritage de plusieurs frontières nationales imprécises et controversées après l'indépendance des États africains. L'emplacement des ressources naturelles stratégiques dans les zones transfrontalières pose des défis supplémentaires.

Après un demi-siècle de pratique de statu quo territorial et d'exercice de pouvoir au sein du cadre étatique dit national, il est permis d'avancer que le bilan de la mission de stabilisation socio-politique et de consolidation des assises territoriales reposant sur le principe de l'intangibilité des frontières reste mitigé. Le Programme frontière de l'UA, dont l'objectif est d'oeuvrer à la délimitation et à la démarcation précises des frontières en Afrique a révélé que seulement moins de 1/3 soit moins de 33 % des frontières en Afrique sont définis.

La résurgence des conflits de frontières de tout genre et les refontes de frontières étatiques en Afrique révèlent les limites, voire l'échec du principe confus de l'intangibilité des frontières. Les enceintes de règlement de ces différends se multiplient. Les enjeux économiques et politiques liés à l'appropriation de certaines ressources suscitent en effet les revendications de certains États riverains sur des espaces riches en ressources naturelles (poissons, minerais, hydrocarbures, métaux, gaz...) ou comportant une dimension économique valorisable. Depuis quarante ans, 57 % des cas de contentieux territoriaux portés devant la CIJ dans le monde entier concernent l'Afrique. Les différends concernant les frontières maritimes sont plus récents en raison de l'évolution rapide du droit international dans ce secteur.

Ce colloque, organisé avec le soutien du Programme Frontières de l'Union Africaine (PFUA), vise à rassembler des experts de premier plan pour traiter des aspects juridiques, géopolitiques et techniques des développements récents et des perspectives en matière de contentieux frontaliers terrestres et maritimes en Afrique. Ce colloque s'adresse en particulier au personnel diplomatique, aux officiels gouvernementaux et aux membres des forces armées impliqués dans les questions de frontières, aux juristes, universitaires, et à tous ceux qui s'intéressent aux évolutions politiques et stratégiques en cours dans les différentes régions de l'Afrique.

13 h 30 Accueil des participants

14 h 00 Allocution d'introduction

SESSION I – LA GOUVERNANCE DES FRONTIERES DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE

Modérateur : Maître Jean-Baptiste HARELIMANA, Président du Conseil d'orientation, Institut Afrique Monde

14 h 20 Le développement du droit et de la pratique des délimitations territoriales en Afrique : retour sur l'*uti possidetis* et la postérité de l'affaire Burkina Faso/Mali

Blaise TCHIKAYA, Président honoraire de la Commission de l'Union africaine pour le droit international

14 h 40 Régime des traités internationaux concernant les frontières terrestres : l'apport de la jurisprudence « africaine » de la Cour Internationale de Justice

Mamadou HEBIE, Université de Leiden

15 h 00 Le choix des mécanismes de règlement des différends territoriaux et maritimes et leur financement

Pierre-Emmanuel DUPONT, Directeur du Groupe de conseil en droit international privé (PIL Advisory Group)

15 h 20 Les nouvelles technologies au service des délimitations frontalières

Christophe DEKEYNE, Directeur général d'IGN-France International

15 h 40 Questions et réponses

SESSION II – QUELQUES « HOT SPOTS » : LES DIFFERENDS TERRITORIAUX MAJEURS ET LEURS PERSPECTIVES DE REGLEMENT

16 h 00 Pause

Modérateur : Catherine Maia, Professeur à l'Université de Porto , Sciences Po Paris / Université Catholique de Lille & de Lyon

16 h 15 Zones maritimes et ressources naturelles transfrontalières dans le Golfe de Guinée : les répercussions de l'affaire *Ghana c. Côte d'Ivoire*

Alina MIRON, Professeur de droit international, Université d'Angers

16 h 35 Enjeux de souveraineté insulaire, zones maritimes et développement conjoint en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien

Mathias FORTEAU, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, ancien membre de la Commission du droit international des Nations Unies

16 h 55 Contentieux frontaliers et maritimes au Maghreb et dans la Mer Rouge

Géraldine GIRAUDEAU, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

17 h 15 Problématiques d'exécution des décisions en matière territoriale ; à propos de l'arrêt de la Cour internationale de justice dans l'affaire *Cameroun c. Nigéria* :

Kourra-Félicité OWONA-MFEGUE, Chargée de cours à l'Université de Yaoundé II, Département de Droit International de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)

17 h 35 Questions et réponses

18 h 00 Cocktail